



Programme de la Municipalité

Année 2019

Sur la base des quatre axes prioritaires définis pour la législature 2016-2021, la Municipalité a défini des actions concrètes qu'elle souhaite réaliser en 2019 :

Patrimoine architectural et construit

Urbanisme

- Révision du PGA et mise en place du PDI
- Mise en œuvre d'un SIT et choix d'un Géoportail régional ou communal

Bâtiments communaux

- Réalisation du bâtiment multifonction
- Elaboration d'une politique d'assainissement, d'entretien et de construction du parc immobilier communal
- Projet de mise en passe électronique de tous les bâtiments communaux
- Amélioration du système de chauffage de l'église

Routes, places et parkings

- Projet de réaménagement du parking des Pralies
- Déplacement du parking du Bois de Chênes
- Suivi du projet d'amélioration du giratoire de la Bichette
- Réaménagement des accès au quartier de la Bichette
- Aménagement de la place devant l'épicerie

Cohésion sociale

Accès aux services

- Réaménagement des locaux de l'administration communale

Ecoles et petite enfance

- Mise en œuvre d'une solution concertée avec Coinsins pour accueillir l'augmentation des élèves du pôle 5H à 8H
- Définition de l'organisation et du fonctionnement de la future UAPE aux Pralies (RAT, CAPS de Duillier ou autre)

Lieux de rencontre

- Amélioration de la place de jeux
- Projet d'un terrain multisport aux Pralies



Economie et finances

- Définition d'un plan de trésorerie

Ressources naturelles et environnement

Protection de l'environnement

- Mise à jour du plan de classement des arbres
- Mise en œuvre de 5 actions en vue de l'obtention du label No-Littering
- Mise à jour du plan du niveau sonore après assainissement du bruit routier
- Stabilisation de la rive gauche de la Serine sous la passerelle en encorbellement
- Réalisation de panneaux de sensibilisation dans les zones interdites aux chiens

Efficacité énergétique

- Etude complète de l'éclairage public et proposition d'optimisation et d'économies
- Actualisation du concept énergétique communal
- Encouragement à l'efficacité énergétique par des aides financières

Adopté par la Municipalité de Vich dans sa séance du 5 février 2019.